
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 20/1 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.1.58182

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

volume. Le champ géographique choisi est volontairement limité à quelques cités lombardes, dont les statuts sont conservés sous des formes particulièrement propices à la recherche. Comme le souligne J. W. Busch, les résultats ne sauraient donc être extrapolés directement à l'ensemble du monde communal. Tels quels, ils sont cependant révélateurs d'une véritable mutation dans les mentalités et dans l'utilisation du document écrit. Les statuts de Côme, conservés dans des versions de 1281 et de 1292, sont particulièrement précieux de par les nombreuses dates qu'ils comportent; aussi font-ils l'objet de trois études (J. W. BUSCH, C. BECKER, R. SCHNEIDER), qui identifient un noyau composé avant 1218/1219 par le rassemblement d'ordonnances émises depuis 1184; puis une réorganisation par matières (avant 1231-1232) qui fournit un ordre définitif à toutes les versions ultérieures; et enfin une série d'augmentations et de remaniements échelonnés sur tout le siècle, et en partie inspirés par l'alternance au pouvoir des guelfes et des gibelins.

Des statuts de Lodi, moins bien conservés, on ne conserve que deux fragments; J. W. Busch reconstitue grâce à eux une série de strates successives composées au cours des décennies centrales du XIII^e siècle. A Novare, on dispose d'un manuscrit (étudié par M. DREWNIOK et B. SASSE TATEO) qui contient un état intermédiaire des statuts de la ville: reprenant une version plus ancienne aujourd'hui perdue, il a été rédigé à partir de 1276, puis complété et repris à plusieurs reprises jusqu'à 1291, et probablement remplacé ensuite par un nouveau texte qui aurait également été perdu. P. LÜTKE WESTHUES analyse quant à lui deux autres documents de grand intérêt: les statuts fiscaux de Pavie (1270) et de Voghera (1275/1282), qui fixent la procédure de fabrication des *estimi*; il s'agit d'un domaine dans lequel nos connaissances sont encore bien confuses en ce qui concerne la Lombardie, ce qui rend cette contribution d'autant plus précieuse. T. SCHARFF étudie ensuite les traités conclus entre quatre grandes communes, et peut ainsi apporter un élément de datation supplémentaire à la naissance des statuts: ces traités comportent une clause qui oblige les communes à les insérer dans le *breve* que jurent les consuls à leur entrée en charge; or, à partir de 1198, la mention du *breve* est remplacée par celle du statut. H. KELLER et R. SCHNEIDER s'attachent enfin à éclaircir la constitution du premier recueil de statuts milanais, rédigé en 1225-1228: ce recueil rassemble des textes épars, que l'on commence à identifier au début du siècle, et il a bénéficié, quant à la méthode à suivre, du précédent constitué par le *Liber consuetudinum Mediolani* de 1216.

François MENANT, Rennes

Burkhard ROBERG, *Das Zweite Konzil von Lyon (1274)*, Paderborn, etc. (Schöningh) 1990, XXIX-399 p. (Konziliengeschichte. Hg. von Walter Brandmüller. Reihe A: Darstellungen).

Ce livre est incontestablement un des meilleurs livres que j'ai lu au cours de cette année, sinon le meilleur. Il n'est pas du tout dans mon but de flatter l'auteur (que je ne connais pas personnellement), mais de dire, dès le début, toute mon appréciation pour cette étude bien réfléchie. Elle eût d'ailleurs la chance de mûrir puisque le premier article de Roberg – publié il y a plus de vingt-cinq ans – entamait déjà une problématique répétée ici.

Le Deuxième Concile de Lyon: un Concilium generale, certes, mais pas une des grandes réunions de ce genre dans l'histoire de l'Église médiévale. Trois grands thèmes étaient à l'ordre du jour. Le premier, et aux yeux du pape Grégoire X le plus important, une nouvelle Croisade, rendue possible par une mobilisation financière, mentale et militaire. Les autres points de l'ordre du jour découlaient, pour ainsi dire, du premier. L'attitude envers l'Église orthodoxe d'abord. Dans l'historiographie de l'Église traditionnelle on considère Lyon II comme une étape importante vers une union des deux souches majeures de la religion chrétienne, un essai de dialogue dans lequel on reconnaîtrait déjà la politique de réconciliation d'après Vatican II. Selon l'auteur il n'y en a rien. Même si l'empereur de Byzance a envoyé des délégués, l'Église

orthodoxe a admis très peu, et si elle l'a fait, il n'y a aucune trace d'un dialogue quelconque. On ne peut pas parler d'union, seulement d'une *reductio Grecorum*.

Cette politique religieuse était inspirée par la politique envers les musulmans et il n'est donc pas étonnant (en théorie du moins) que même des représentants mongols sont apparus à Lyon, représentants d'un peuple que le Concile précédent avait respué: la coopération avec des païens afin de combattre d'autres païens. Les mesures politiques envers l'Empire germanique se situent d'ailleurs dans le même contexte: la reconnaissance de Rudolphe de Habsbourg et de cette façon un pas vers la fin du Grand Interrègne. L'auteur a très bien montré comment l'«union» avec les Orthodoxes n'a pas vraiment fait l'objet de discussions, tandis que le dernier grand thème – la réforme interne de l'Église occidentale – a suscité beaucoup plus d'émotion. Deux points majeurs furent à l'ordre du jour: une procédure adaptée pour l'élection des papes en conclave et le combat de la prolifération des mouvements religieux et spécialement des mendiants. Le Concile condamnait par exemple à courte échéance les Frères du sac à l'extinction. Je suis convaincu que ces quelques idées ne reprennent que de façon caduque toute la richesse de ce livre: érudition, certes, mais aussi ce style agréable et souple. Souhaitons que tous les volumes de cette série atteignent le même niveau.

Ludo MILIS, Gent

Hercule GÉRAUD, Paris sous Philippe-le-Bel. D'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant »Le rôle de la Taille« imposée sur les habitants de Paris en 1292, Tübingen (Niemeyer) 1991, *XV u. XVI–640 u. *84 S. (Patronymica Romanica, 2).

Anzuzeigen ist der überteuerte Nachdruck einer für die Bevölkerungsgeschichte des spätmittelalterlichen Paris grundlegenden Arbeit, die 1837 in der berühmten »Collection de documents inédits sur l'histoire de France« erschien. Erst 1834 nach Paris gekommen, übernahm Géraud 1836 die Aufgabe, das Pariser Steuerverzeichnis von 1292 zu bearbeiten, und legte seine Edition mit umfassendem auswertenden Teil schon ein Jahr später vor. Die Handschrift, noch im 18. Jh. im Trésor des chartes verwahrt, war auf Umwegen 1836 in die Bibliothèque Nationale gelangt (Ms. fr. 6220). Diesem ältesten und gleichzeitig umfangreichsten Steuerverzeichnis folgten entsprechende Listen von 1296, 1297, 1298, 1299, 1300 und 1313, die von Karl Michaëlsson studiert und teilweise publiziert wurden. Der »Livre de la Taille de Paris pour l'an 1292« gewährt einzigartige Einblicke in eine von Handel und Handwerk lebende Stadtbevölkerung, während die Unterschichten und die Geistlichkeit aus begreiflichen Gründen keine Berücksichtigung fanden. Schon Géraud erkannte den Wert der Quelle und ließ seiner Edition neben einem Kommentarteil von über 160 Druckseiten einen ersten Versuch der statistischen Auswertung folgen; sein besonderes Interesse galt der städtischen Topographie, und diese Anstrengungen schlugen sich in einem »Plan de la ville de Paris sous Philippe-le-Bel« nieder, der auch dem Nachdruck beigegeben wurde.

Das jetzt vorliegende Werk ist mit einer knappen Einleitung von Caroline Bourlet und Lucie Fossier versehen, die auf die ungeheuren Chancen einer personengeschichtlichen Auswertung sämtlicher Steuerlisten zwischen 1292 und 1313 für historische Demographie und Sozialgeschichte ebenso hinweisen wie auf zahlreiche offene Fragen. So ist noch nicht schlüssig geklärt, welchen genauen Zweck das Verzeichnis 1292 verfolgte, nach welchen Kriterien die Besteuerung erfolgte und welche fiskalischen Entwicklungen sich an der Wende vom 13. zum 14. Jh. beobachten lassen. Der Neudruck mag künftige Anstrengungen um die Steuerlisten anregen, zumal nun ein personengeschichtlicher Index als Anhang (S.*1–*84) erstellt wurde, der die üblichen Probleme der Identifikation von Namen mit Personen zu meistern hatte.

Warum ein bloßer fotomechanischer Nachdruck, vermehrt um eine kurze Einleitung und